

parties Comparantes et aux témoins, qui ont déclaré  
ne savoir signer

Constaté faisant la loi, par moi maire de Tarabel  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

A. M. G. L. P. #  
mair

Mairie de Tarabel arrondissement de Villafraanche

Du cinquiesme jour du mois d'Avril au mil huit  
Cent quatre a dix heures du matin

N.º 8.  
Mariage

Acte de Mariage de Jean Gariquez age de  
quarante ans, né a Carayonde Département de la  
haute Garonne, né le neuf Septembre mil sept cent  
quatre vingt dix, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme  
qu'il nous a exhibé, profession de Laboureur Demeurant a  
Tarabel Département de la haute Garonne fils naturel et  
légitime de Jean Gariquez père de trente du mois de  
mars de la mil huit cent onze, et de Margueritte  
Barrau mariés, deux En premieres noces de Jeanne  
marie pebe procédant En présence de sa mere l'autre part

Et de Marie Grefille age de trente six ans Villeneuve  
Département du Tarn, le cinq du mois de fevral de  
la mil huitieme de la République française ainsi qu'il  
résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a exhibé  
Demeurant a Guindie Département de la haute  
Garonne, fille naturelle et légitime de Baptiste Grefille  
et de Catherine Reilliac mariés tous Demeurants au  
dit Guindie (haute Garonne) procédant En présence de  
sa mere l'autre part

Les actes préliminaires sont Extraits de Registres des  
publications de mariage faites devant de vant la principale  
porte de notre maison Commune; la premiere publication



Le sept mars de la mil huit cent  
treize a l'heure de dix du matin, et la seconde le quatorze du dit  
a l'heure de dix aussi du matin; et a la Commune de Guindie  
la premiere publication le sept mars de la mil huit cent  
treize a l'heure de dix du matin, et la seconde le quatorze  
du dit a l'heure de dix aussi du matin; ainsi qu'il conste  
Le Certificat de Monsieur le de Guindie la date du dix  
huit du mois d'Avril courant.

aucune opposition au dit mariage ne nous ayant  
été signifiée, nous maire officier de l'état civil, faisant  
droit a leur Requisition apres avoir donne lecture en toute  
les pieces ci-dessus mentionnées, et l'apertre de l'Article  
du Code Civil, intitulé du Mariage, a leur Demande  
au futur Epoux et a la future Epouse s'obligeant  
se prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux  
ayant répondu séparément et affirmativement,  
Déclaré au nom de la loi que Jean Gariquez et  
Marie Grefille sont unis par le mariage; De quoi  
nous avons dressé l'acte

En présence de Guillaume astruc Demeurant a Carayonde  
Département de la haute Garonne, profession de Laboureur  
age de trente huit ans ainsi de l'epoux

Et de Paul Roudier Demeurant a Tarabel même  
Département profession de Laboureur age de vingt deux ans  
Et de Jean Pierre Grefille Demeurant a Guindie Dep<sup>te</sup>  
de la haute Garonne profession de Laboureur age de vingt huit  
ans père de l'Epouse

et de Antoine Millet Demeurant a Carayonde même  
Département profession de Laboureur age de vingt huit ans  
ami de l'epoux

les quels, apres qu'il en a été donne lecture les témoins  
ainsi que par les contractants ont déclaré ne savoir signer

A. M. G. L. P. #  
mair